

BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2024
RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
28 novembre 2023

1. Ce document présente la proposition de Budget de fonctionnement de l'OIDD pour 2023, dernière année de mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2024.
2. L'OIDD propose un budget 2024 équilibré qui permettra de mettre en œuvre la deuxième année du Plan de gestion 2023-2024. La proposition de budget basé sur les résultats, conforme au Plan de gestion, favorise la transparence financière et la reddition des comptes.
3. Le Budget de fonctionnement 2024 a été préparé dans un environnement volatile et en rapide évolution suite à l'instabilité vécue dans plusieurs pays où agit l'OIDD et la fragilité de la situation économique mondiale. Le Budget de fonctionnement adopte donc une approche prudente, tout en reflétant la détermination de l'OIDD à capitaliser sur les opportunités susceptibles de se présenter, à répondre aux besoins de ses partenaires, et à introduire des innovations visant à accroître l'efficacité et l'efficacité de l'organisation. L'OIDD continuera à surveiller de près l'impact financier de ces facteurs externes et procédera, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.
4. L'OIDD poursuivra la mise en œuvre des projets institutionnels comprenant des réformes organisationnelles et des améliorations des systèmes pour renforcer l'efficacité, l'efficacité et la cohérence globale des politiques au sein de l'organisation, conformément au Plan stratégique.
5. Le Budget de fonctionnement fournit également des prévisions générales pour 2025, à titre d'information. Si le budget proposé pour 2024 est décrit en détail dans les sections suivantes, les chiffres de 2025 représentent une prévision cible préliminaire qui sera ajustée en 2024. L'approbation est demandée uniquement pour le budget 2024.
6. Compte tenu du calendrier de soumission, le budget est basé sur une série d'hypothèses. Les résultats réels sont sujets à des variations en 2024.
7. Les principales hypothèses et réflexions sur les chiffres de 2024 sont résumées ci-dessous, et des explications supplémentaires sont fournies dans les différentes sections consacrées aux coûts :
 - L'estimation des revenus non soumis à restriction reflète une approche prudente, compte tenu de la diminution des fonds non soumis à restriction enregistrée en 2023. L'Organisation continuera à donner la priorité aux efforts visant à augmenter les fonds de base.
 - L'estimation des revenus des programmes soumis à restriction et budgétisés est basée sur les données disponibles au 31 août 2023, et sur

une approche prudente compte tenu des situations politiques et sécuritaires instables dans plusieurs pays où opère l'Organisation.

- Les projets institutionnels sont estimés au même niveau que le budget de fonctionnement 2023 approuvé. Les fonds non dépensés du budget 2023 approuvé pour les projets institutionnels seront reportés à 2024.
- Les coûts liés aux employés et aux bureaux sont budgétisés à un niveau similaire à celui approuvé en 2023.
- Les dépenses d'investissement de l'OIDD proposées pour 2024 comprennent des chiffres révisés afin de refléter les calendriers de paiement de la rénovation du Siège qui devrait commencer en 2024. Cela aura un impact sur les coûts d'amortissement, qui ont été ajustés en conséquence dans la ligne budgétaire des frais de bureau.

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ

Le Tableau 1 fournit un aperçu financier consolidé du Budget de fonctionnement proposé pour 2024, et une comparaison avec le Budget de fonctionnement approuvé de 2023. Des explications supplémentaires sont fournies dans les différentes sections consacrées aux coûts.

Tableau 1. Budget de fonctionnement 2024 (en milliers d'euros)

	Budget approuvé 2023	Prévisions 2023	Écart par rapport au budget 2023	Budget proposé 2024	Écart par rapport au budget 2023	Objectif budget
REVENUS						
Revenus non soumis à restriction	10.450	9.950	-5%	9.950	-5%	10.000
Revenus soumis à restriction issus des programmes	36.200	40.230	11%	38.600	7%	40.000
Total des revenus	46.650	50.180	8%	48.550	4%	50.000
DÉPENSES						
Activités directes des programmes	31.460	35.880	14%	34.100	8%	34.300
Projets institutionnels	1.500	850	-43%	1.500	0%	1.100
Activités institutionnelles	1.620	1.400	-14%	1.650	2%	1.700
Frais de personnel	10.650	10.450	-2%	10.300	-3%	10.900
Frais administratifs (y compris amortissement)	1.850	1.700	-8%	1.850	0%	2.000
Total des dépenses	47.080	50.280	7%	49.400	5%	50.000
Résultat net des opérations	-430	-100		-850		0
Montant reporté au titre des projets institutionnels	430	250		650		
Fonds opérationnel inclus dans les dépenses directes liées aux activités du programme		500		200		
Estimation du solde des projets institutionnels reportée à 2024		-650		-		
Résultats des opérations (y compris montants reportés)	0	0		0		0

2. PERSPECTIVES DE REVENUS

8. L'OIDD s'attend à recevoir près de 48,6 millions d'euros de revenus en 2024, répartis comme suit : 9,5 millions d'euros de contributions non soumises à restriction, et 38,6 millions d'euros de revenus soumis à restriction issus des programmes.
9. Compte tenu de l'approche prudente adoptée dans l'élaboration du budget et conformément au Plan de gestion 2023-2024, l'OIDD contactera les Parties membres et les donateurs pour discuter de leur capacité à augmenter leurs contributions volontaires pour exécuter le Plan stratégique.
10. Des ressources supplémentaires seront utilisées pour soutenir des opportunités thématiques ; investir dans la recherche innovante, le plaidoyer et les programmes ; et renforcer les capacités institutionnelles.

2.1 Revenus non soumis à restriction

11. Les revenus non soumis à restriction en 2024 devraient s'élever à près de 9,95 millions d'euros, comme dans le budget approuvé en 2023. Comme indiqué ci-dessus, cet écart négatif de 5 % par rapport aux 10,45 millions d'euros approuvés en 2023 reflète la diminution des revenus non soumis à restriction enregistrée en 2023.

2.2 Revenus soumis à restriction issus des programmes

12. Le budget des revenus soumis à restriction issus des programmes a été fixé à 38,6 millions d'euros en 2024, reflétant une augmentation de 7 % par rapport aux 36,2 millions d'euros du budget 2023.
13. Le Tableau 2 fournit une ventilation des prévisions de revenus soumis à restriction issus des programmes et des recouvrements au 31 août 2023. Les revenus issus des programmes effectivement perçus pour 2024 s'élèvent au 31 août 2023 à près de 30,5 millions d'euros, ou 79 % des revenus soumis à restriction des programmes estimés à 38,6 millions d'euros.
14. Le montant estimé des projets en cours s'élève à 8,1 millions d'euros. La réserve de projets comprend certains projets en cours d'examen par les donateurs et jugés à des stades avancés ou intermédiaires du processus d'approbation.
15. Il est actuellement difficile de prévoir le montant des revenus issus des programmes de l'OIDD en raison des incertitudes liées aux conflits et aux problèmes sécuritaires actuels dans les pays où nos projets sont mis en œuvre. L'OIDD a adopté une approche prudente dans la projection des revenus issus des programmes en raison de ce contexte problématique pour l'aide au développement dans le secteur de l'état de droit.

Tableau 2. Prévisions des revenus soumis à restriction des programmes et des recouvrements au 31 août 2023

Revenus issus des programmes et recouvrements* en euros					
Source		Proposé 2024		Approuvé 2023	
		Revenus bruts des programmes	Recouvrements des programmes	Revenus bruts des programmes	Recouvrements des programmes
Programmes en cours	A	30.500.000	3.660.000	30.636.725	3.982.774
Réserve de programmes au 31 août 2023					
Étape avancée du processus ** (100%)		400.000		750.000	
Étape intermédiaire du processus ** (50%)		7.700.000		4.764.831	787.228
Valeur totale de la réserve	B	8.100.000	1.040.000	5.514.831	
Total	A+B	38.600.000	4.700.000	36.151.556	4.770.002

*Les recouvrements des programmes sont des revenus obtenus par facturation du temps passé par le personnel permanent à la mise en oeuvre des programmes, plus des frais généraux obligatoires

** Les étapes du processus sont évaluées conformément à la méthodologie habituelle de l'OIDD.

3. APERÇU DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

16. L'OIDD a prévu des dépenses de l'ordre de 49,4 millions d'euros pour 2024, ce qui représente une augmentation globale de 5 % par rapport au budget approuvé de 2023.

3.1 Budget basé sur les résultats

17. Les coûts estimés pour 2024 ont été répartis en fonction des différents Objectifs stratégiques et catalyseurs du projet de Plan stratégique 2021-2024 de l'OIDD. La Figure 1 fournit un aperçu indicatif de cette répartition. La Figure 2 donne une estimation de la répartition globale des ressources de l'OIDD en fonction des différents objectifs stratégiques et catalyseurs.

18. Les Objectifs stratégiques (OS) déterminent l'orientation générale des programmes, des recherches, des politiques et des plaidoyers de l'OIDD à l'appui des Objectifs stratégiques, comme indiqué dans son Plan stratégique 2021-2024. Les catalyseurs constituent un ensemble de priorités organisationnelles visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et la cohérence de l'OIDD. Une description plus détaillée des activités qui seront entreprises dans le cadre des Objectifs stratégiques et des Catalyseurs est fournie dans le Plan de gestion 2023-2024.

Figure 1. Répartition des dépenses de fonctionnement par Objectif stratégique et Catalyseur

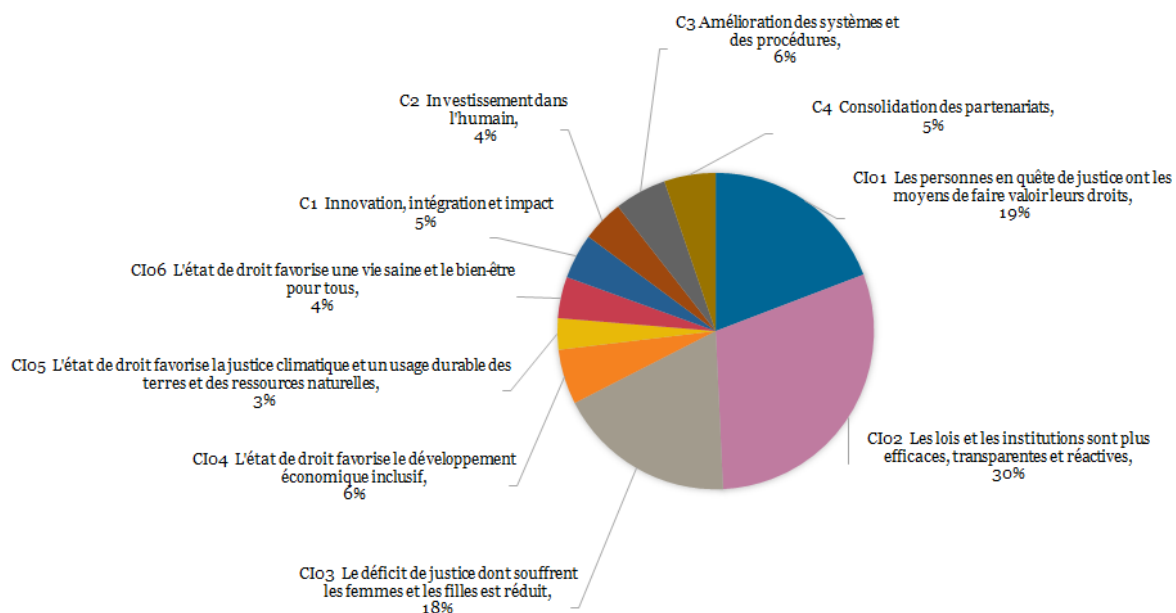
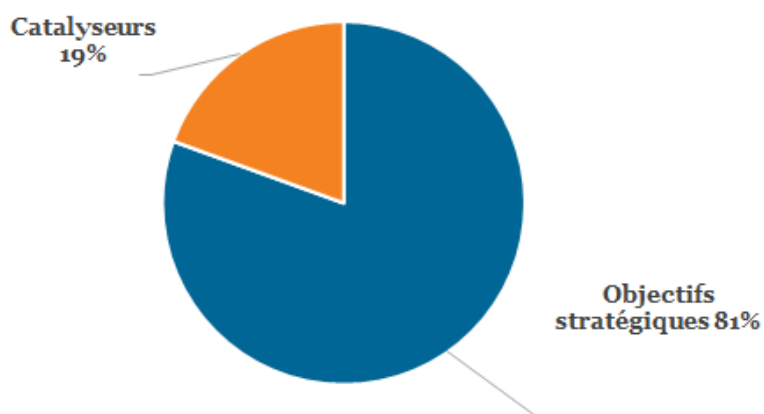


Figure 2. Répartition des dépenses de fonctionnement par Objectifs stratégiques versus Catalyseurs



3.2 Coûts directs des programmes

19. Les coûts directs des programmes pour 2024 sont estimés à 34,1 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport aux 31,5 millions d'euros du budget approuvé en 2023. Les estimations des dépenses des programmes pour 2024 sont susceptibles de varier en fonction du volume des programmes supplémentaires mis en œuvre.

3.3 Projets institutionnels

20. Comme défini dans la Déclaration de politique de l'OIDD en matière de coûts, les projets institutionnels sont des initiatives pluriannuelles qui sont mis en œuvre pour renforcer les capacités, l'efficacité et l'efficacité de l'OIDD.
21. Les projets institutionnels visant à faire progresser un ou plusieurs des quatre Catalyseurs du Plan stratégique 2021-2024 sont décrits plus en détail dans le Plan de gestion 2023-2024.
22. L'OIDD propose un budget total de 1,5 million d'euros pour les projets institutionnels en 2024, ce qui correspond au montant budgétisé en 2023. Le montant budgétisé inclut un report attendu de 650 000 euros du budget 2023.
23. Le Tableau 3 fournit une ventilation des coûts des projets institutionnels. La mise en œuvre des projets peut être annuelle ou pluriannuelle selon leur ampleur et leur complexité.

Tableau 3. Projets institutionnels

Projet institutionnel	Budget proposé 2024	Catalyseurs
Gestion des personnels qualifiés (comprend: cadre de compétences et gestion de la performance ; acquisition de connaissances et développement professionnel)	320.000	E1, E2, E3
Gestion du changement (comprend: développement de l'esprit d'équipe, retraites et ateliers)	280.000	E1,E2,E3
TIC (comprend: développement et déploiement des systèmes de planification des ressources de l'entreprise et autres systèmes)	260.000	E3
Mise en conformité aux IPSAS (comprend: préparation et finalisation du manuel financier conforme aux IPSAS)	10.000	E3
Plaidoyer en faveur des ODD (comprend: conférence ODD 16 de 2023 ; Forum politique de haut niveau ; Sommet ODD)	100.000	E4
Communication et sensibilisation (comprend: amélioration du site Internet et fourniture de contenus multilingues)	160.000	E1, E4
Engagement UE	70.000	E4
Suivi institutionnel et Reporting	200.000	E1
Nouveau Plan stratégique (y compris : études et recherches exploratoires, rédaction, édition)	100.000	E1
Total	1.500.000	

3.4 Activités institutionnelles

24. Les activités institutionnelles sont indispensables au fonctionnement de l'Organisation. Elles sont par nature permanentes et ne sont pas limitées dans le temps.
25. Bien que ces activités soient menées par le Siège, des antennes, des représentations et des bureaux de liaison de l'OIDD, leurs bénéfiques et leurs impacts se répercutent sur toute l'Organisation. De plus, les activités institutionnelles visent à garantir que l'OIDD dispose de capacités techniques et administratives durables pour accomplir son mandat. Les coûts des activités institutionnelles (non spécifiques à un projet) comprennent la représentation, la gestion, la mobilisation des ressources, la recherche et l'acquisition de connaissances, la communication, les relations extérieures, la gestion des ressources humaines, les services administratifs, le soutien à la gouvernance, la gestion financière, la passation des marchés, les TIC et les services juridiques de l'OIDD. Les montants non dépensés des activités institutionnelles ne sont pas reportés sur l'année prochaine.

Tableau 4. Activités institutionnelles 2024

Services	Activités institutionnelles proposées en 2024
Bureau du Directeur général (comprend : représentation et gestion de l'organisation ; planification stratégique et politique ; audit interne et conformité ; fonds de développement des programmes ; fonds pour risques institutionnels)	436.000
Liaison ONU à Genève (comprend: plaidoyer, représentation, partenariats et thématiques liées à la santé).	75.000
Liaison ONU à New York: (comprend: plaidoyer, représentation et partenariats)	75.000
Service des programmes (comprend: plateforme IITA; plateforme d'apprentissage en ligne (en lien avec les projets) ; déplacements dans le cadre de missions développement de programmes).	77.000
Bureau de La Haye (comprend; expertise dans les domaines thématiques prioritaires, collaboration avec des partenaires clés aux Pays-bas et dans l'UE, évaluations).	75.000
Recherche et acquisition de connaissances (comprend: production de synthèses de recherche et publications ; élaboration de produits de connaissances sur l'égalité des genres et formation sur la stratégie de genre de l'OIDD ; actions de plaidoyer en faveur de politiques publiques).	150.000
Relations extérieures et partenariats (comprend: réunions de gouvernance ; partenariats et sensibilisation, mobilisation des ressources ; communications).	266.000
Bureau du Conseiller juridique (comprend: soutien juridique extérieur, coûts liés aux négociations des APH)	70.000
Ressources humaines et services administratifs (comprend: plateformes de recrutement et de fonds de prévoyance ; soutien bureaux nationaux ; gestion de la sécurité mondiale)	305.000
Services financiers et de soutien (comprend: sécurité infrastructures TIC, gestion trésorerie, formations spécialisées)	121.000
Total	1.650.000

3.5 Frais de personnel

26. Les frais de personnel pour 2024 sont estimés à 10,3 millions d'euros, ce qui représente un niveau similaire par rapport au même poste du budget approuvé de 2023.
27. Le montant total de 10,3 millions d'euros comprend les frais de personnel suivants :
- Les employés de l'OIDD ayant un contrat à durée déterminée (voir Tableau 5), y compris le salaire de base et les avantages estimés à 7,3 millions d'euros.
 - Les collaborateurs (voir Tableau 5) participant à des activités institutionnelles et d'appui au Siège, dans les antennes et les bureaux de liaison estimés à 2,6 millions d'euros.

- Une provision de 100 000 euros pour couvrir les frais potentiels liés à la révision de la grille salariale.
- Des frais généraux de personnel estimés à 200 000 euros pour couvrir des dépenses telles que les congés parentaux, les indemnités de licenciement et les dépenses liées au recrutement.
- Les provisions pour risques relatifs au personnel des programmes sont estimées à 100 000 euros. L'OIDD fonctionne sur la base de projets et dispose d'un certain nombre de collaborateurs directement financés par les budgets des programmes. Comme pour toute organisation de ce type, l'OIDD prévoit des situations où les coûts relatifs aux collaborateurs des programmes pourraient ne pas être couverts à 100 % par les budgets des programmes sur de courtes périodes. Pour pouvoir retenir les personnels qualifiés, l'OIDD a constitué un modeste fonds pour imprévus pour couvrir ces besoins pendant de courts intervalles.

28. L'OIDD a retenu un facteur de vacance de 12 % pour tenir compte des postes à pourvoir en 2024 et de la rotation naturelle du personnel due à des démissions, à l'achèvement de contrats, aux départs à la retraite et à l'ajustement des effectifs.

Tableau 5. CDD et collaborations financés par des ressources de base par service au Siège, à la Haye, Genève et New York en 2023 – comparaison avec 2023

CDD par service	Total 2023	Total 2024	Écart
Bureau du Directeur-Général	8	8	0
Genève	1	2	1
New York	2	2	0
Gestion des programmes	17	17	0
Bureau de La Haye	4	4	0
Recherche et acquisition de connaissances	3	4	1
Relations extérieures et partenariats	11	6	-5
Bureau du Conseiller juridique	5	5	0
Ressources humaines et services administratifs	14	15	1
Services financiers et d'appui	13	14	1
Total	78	77	-1
Collaborateurs par service	Total 2023	Total 2024	Écart
Bureau du Directeur-Général	5	5	0
Genève	2	1	-1
New York	1	1	0
Gestion des programmes	6	6	0
Bureau de La Haye	6	6	0
Recherche et acquisition de connaissances	5	4	-1
Relations extérieures et partenariats	4	9	5
Bureau du Conseiller juridique	1	1	0
Ressources humaines et services administratifs	5	4	-1
Services financiers et d'appui	6	5	-1
Total	41	42	1
Nombre total de postes	119	119	0

29. Le tableau ci-dessus fournit une répartition des personnels permanents, par service, en les comparant aux chiffres de 2023. Aucun poste supplémentaire n'est prévu pour 2024.
30. Outre les salariés recensés au Tableau 5, l'OIDD emploie actuellement un total de 308 collaborateurs financés par des revenus soumis à restriction issus des programmes, basés au Siège, et dans les antennes et les bureaux nationaux. Le Tableau 6 donne un aperçu de la répartition de ces employés par région.

Tableau 6. Nombre de collaborateurs financés par des revenus soumis à restriction des programmes par région, au 31 août 2023

Région	Total collaborateurs
Afrique	112
Asie	109
Europe de l'Est et Asie centrale	43
Europe*	31
Amérique latine et Caraïbes	9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4
Total	308

* Salariés et basés au Siège et dans l'antenne locale travaillant à plein temps sur des projets spécifiques financés par des revenus issus des programmes

3.6 Frais administratifs

31. Les frais administratifs ont été estimés à 1,9 million d'euros, montrant aucune variation par rapport au budget approuvé de 2023. Le Tableau 7 ci-dessous présente les budgets administratifs par région.

Tableau 7. Budgets administratifs 2024 par région

Bureau	Fonction principale	Budget approuvé 2023	Budget proposé 2024	Écart par rapport au budget approuvé 2023
Rome	Siège mondial	1.195.000	1.206.400	1%
La Haye	Domaines thématiques prioritaires, évaluation, recherche et acquisition de connaissances	325.700	341.800	5%
Genève	Relations extérieures, plaidoyer et liaison ONU	79.300	79.300	0%
New York	Relations extérieures, plaidoyer et liaison ONU	100.000	102.500	2%
Amortissement	N/A	150.000	120.000	-20%
Total		1.850.000	1.850.000	0%

32. Le Bureau de La Haye cherche actuellement à renouveler le contrat de bail actuel pour les locaux et prévoit une légère augmentation du loyer, ce qui explique la variation de 5 % par rapport à 2023.
33. La rénovation du Siège augmentera l'amortissement une fois que les travaux seront commencés et les dépenses engagées. Cependant, il n'est pas prévu que les travaux commencent avant la mi-2024, et l'amortissement a donc été ajusté en conséquence.

4. BUDGET D'INVESTISSEMENT

34. Le Tableau 8 fournit une synthèse des dépenses d'investissement de l'OIDD proposées pour 2024. L'OIDD prévoit de reporter à 2024 la majeure partie du budget d'investissement approuvé pour 2023.

Tableau 8. Proposition de budget d'investissement 2024

Capitaux fixes	Approuvé 2023	Proposé 2024
Technologies de l'information et de la communication	202.000	252.000
Mobilier, équipement et autres actifs	45.000	40.000
Améliorations immobilier de location	1.020.000	1.508.000
Provisions pour risques	50.000	50.000
Total	1.317.000	1.850.000

35. L'OIDD continuera de moderniser ses équipements TIC afin d'améliorer leur fonctionnalité, leur mobilité et les systèmes. Les changements tiennent compte du nouvel environnement administratif et des nouvelles méthodes de travail en interne et en externe. Cela comprend des ordinateurs portables supplémentaires, des licences, et le développement d'une plateforme liée à la sécurité des TIC.
36. Les dépenses de mobilier, accessoires et autres actifs comprennent notamment le remplacement de vieux bureaux de travail ainsi que l'achat de petit matériel de bureau.
37. Les améliorations locatives comprennent des montants pour la rénovation du siège de l'OIDD à Rome. La mise en œuvre de ce projet prévu de longue date a été retardée, en partie à cause de la pandémie de COVID 19 et aussi parce qu'il a fallu du temps pour négocier et conclure un nouveau contrat de bail permettant d'acquiescer raisonnablement des locaux pour l'Organisation tout en parvenant à un partage équitable des coûts avec les propriétaires.

38. En avril 2023, l'OIDD a signé un nouveau contrat de bail pour le bâtiment de son siège à Rome. Ce bail regroupe plusieurs baux existants en un seul et prolonge la durée du bail pour une période de 18 ans, offrant ainsi stabilité et prévisibilité.
39. Les travaux de rénovation devraient commencer à la mi-2024. Le coût de cette rénovation sera amorti sur la durée du contrat de bail avec le propriétaire.

5. RÉSERVES

Tableau 9. Réserves par rapport à l'objectif

	Budget 2022	Budget 2023
Réserves non soumises à restriction	9.183	9.968
Objectif en matière de réserves		
50% dépenses de fonctionnement	5.935	7.060
Préfinancement	2.706	2.848
Objectif en matière de réserves	8.641	9.908
Réserves supérieures à l'objectif	542	60

40. Conformément à la Politique de l'OIDD en matière de réserves approuvée par la Commission permanente le 23 juillet 2019, le niveau minimum cible des réserves non soumises à restriction est de six mois du budget des dépenses de fonctionnement, ce qui inclut à la fois le budget des dépenses institutionnelles et tout montant engagé pour le préfinancement de projets pour les six mois suivants. Ce niveau est révisé annuellement.

6. FONDS OPÉRATIONNEL

41. La Résolution n° 2/2019, approuvée par l'Assemblée des Parties de l'OIDD, a créé le Fonds opérationnel. Comme spécifié dans la Politique de l'OIDD en matière de réserves, le Fonds opérationnel est composé de revenus non soumis à restriction supérieurs au niveau minimum requis des réserves non soumises à restriction alloués au Fonds opérationnel par la Commission permanente. Le Fonds est géré par la Directrice générale dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la croissance de l'Organisation.
42. La Résolution n° 2/2019 a autorisé la Commission permanente d'examiner et de valider tous les ajouts au Fonds opérationnel sur une base annuelle après l'achèvement des états financiers annuels audités. Le Tableau 10 ci-dessous présente le solde du Fonds opérationnel au 31 août 2023.

43. Toute augmentation du Fonds opérationnel sera calculée après que les résultats opérationnels finaux de 2023 seront confirmés.

Tableau 10. Fonds opérationnel au 31 août 2023

Fonds opérationnels	Milliers d'euros
Solde d'ouverture 1/1/2023	4.391
Montant dépensé au 31 août 2023	(296)
Montants assignés aux projets :	
<i>Faire progresser l'action des femmes et des filles pour la justice climatique à travers l'état de droit</i>	(322)
<i>Renforcer la lutte contre la corruption dans la région Amérique latine et Caraïbes</i>	(577)
<i>Améliorer la gouvernance des terres et des ressources naturelles</i>	(239)
Solde au 31 août 2023	2.957

7. FACTEURS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES

7.1 Revenus

44. L'OIDD dispose d'un pool relativement restreint de donateurs, et la majorité des financements des programmes et des financements non soumis à restriction provient d'un petit groupe de donateurs. Cela engendre donc un risque de chute brutale des revenus si un donateur décide de modifier son soutien à l'OIDD. L'Organisation a renforcé sa capacité de mobilisation des ressources et s'engage à entamer activement des discussions avec de nouveaux donateurs potentiels pour des fonds non soumis à restriction et destinés à des programmes.

7.2 Opérations

45. La capacité de mise en œuvre de l'OIDD dépend de la stabilité et de la sécurité des pays où nous opérons. Comme en 2023, l'OIDD suivra de près la situation dans tous les pays et ajustera ses plans programmatiques afin d'atténuer tout impact négatif sur ses activités.
46. L'OIDD poursuit ses activités dans des pays où elle n'a pas signé d'accord de pays hôte (APH) ou de dispositif équivalent. De ce fait, l'OIDD pourrait bénéficier d'une reconnaissance limitée de ses privilèges et immunités, créant des risques sécuritaires, bancaires et financiers, entre autres. L'Organisation privilégie les accords de pays hôte ou des accords comparables avec tous les pays où elle opère.

7.3 Coûts fixes

47. Une partie des coûts de l'OIDD est variable afin de tenir compte de la nature fluctuante de ses sources de revenus. Cela reflète également la nature du travail de l'OIDD, qui peut selon les années voir ses activités s'achever et se clôturer dans certains pays et démarrer et s'amplifier ailleurs. Cette souplesse est essentielle pour aider l'OIDD à atteindre ses objectifs et atténuer ses risques financiers. Toutefois, certains coûts de l'organisation sont fixes, ou variables uniquement à moyen terme.

7.4 Provisions pour risques

48. Considérant la nature imprévisible des revenus, l'OIDD prévoit des provisions pour risques dans son budget afin d'atténuer les conséquences des risques susceptibles de se matérialiser en cours d'exercice. En 2024, l'OIDD provisionnera un total de 20 000 euros pour couvrir les risques liés aux projets (hors personnel), 100 000 euros pour les risques liés aux activités institutionnelles, et 100 000 euros pour les risques liés au personnel des programmes. Le montant total des provisions pour risques de 220 000 euros représente moins de 1 % du Budget de fonctionnement total proposé pour 2024.

FIN/